



La Lettre Natura 2000

ZPS Plaine de Néré à Bresdon

Sommaire

- Un outils à disposition des communes
- Des outardes au rendez-vous
- L'évaluation d'incidences Natura 2000
- Les actions menées en 2015
- Des infos sur le site voisin
- Informations complémentaires
- Qui contacter ?



**Lettre d'information du site d'intérêt communautaire
Natura 2000 n° FR 54 12024.**

Lettre 2 - novembre 2015

Editorial

L'Outarde, une situation fragile

Oiseau emblématique de nos plaines cultivées, l'Outarde canepetière a connu un très fort déclin ces dernières décennies.

Cela a justifié la désignation de vastes secteurs de plaines céréalières de Poitou-Charentes en Zones de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

Les suivis effectués depuis 1996 par la LPO et le CNRS de Chizé sur les populations du Centre-Ouest montrent une stabilité des effectifs de mâles chanteurs (comptages de printemps) depuis 2008 à l'échelle régionale.

Mais les comptages d'octobre, sur les rassemblements avant migration (où l'on compte tous les oiseaux, mâles, femelles et jeunes), montrent un déclin lent des effectifs entre 2004 et 2011 et un très fort déclin depuis. Cette différence entre comptages de printemps et d'automne s'expliquerait par une forte baisse du nombre de femelles et de jeunes, mettant en péril la survie de l'espèce dans notre région. L'outil principal pour enrayer ce déclin reste les contrats signés avec les agriculteurs (MAEC) : la Chambre d'agriculture est chargée de l'animation de ce programme, en partenariat avec la LPO. Mais la situation nécessite l'appropriation par tous les acteurs du territoire des outils prévus dans le DOCOB, en particulier les chartes et les contrats Natura 2000.

Martine GÉRON, Animatrice du DOCOB,
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

Un outil à disposition des communes

La Charte abords de voiries

La Charte Natura 2000 est l'un des trois outils disponibles pour la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Il s'agit d'une liste de bonnes pratiques de gestion, visant à concilier activités économiques et préservation de la biodiversité du site.

L'une des chartes prévues dans le DOCOB s'adresse plus particulièrement aux collectivités locales, la Charte « milieu : abords de voiries ».



Pourquoi s'intéresser aux bords de routes et de chemins ?

Avec l'évolution des paysages ruraux et des pratiques agricoles, les bords de routes et de chemins peuvent devenir des zones favorables biodiversité pour peu que leur gestion soit adaptée. Ils peuvent servir de zones d'alimentation, de circulation (corridor écologique), de refuge, voire de reproduction.

Les objectifs de la Charte :

- favoriser le cycle de vie, la dissémination des plantes, insectes et petits mammifères (corridors écologiques),
- accroître les zones d'alimentation pour les oiseaux,
- maintenir des zones refuges en particuliers en période de moissons,
- maintenir des zones de nidification.



Les engagements :

1. Proscrire les traitements chimiques, sauf en traitement localisé.
2. Entretenir les bas-côtés et les haies avant le 1er mai ou après le 31 août (en dehors des périodes de reproduction), sauf pour des raisons de sécurité routière.
3. Conserver une largeur suffisante aux haies (minimum 1 m) pour bénéficier du rôle de brise-vent et d'accueil de la faune.

Des recommandations complètent ces engagements.

Comment faire ?

Les imprimés sont disponibles sur le site internet de Néré-Bresdon (voir en dernière page). L'animatrice Natura 2000 peut intervenir pour présenter la Charte auprès des élus et du personnel communal, vous aider à préparer le dossier et éventuellement les documents de communication à destination des habitants.

Si la commune est propriétaire de terrains, d'autres contrats ou chartes peuvent convenir : voir le site internet.

Des outardes au rendez-vous

Lors de la sortie grand public le samedi 6 juin à Loiré sur Nie, nous avons eu la chance d'observer 2 mâles d'outarde canepetière.

Proposée dans le cadre de la mission d'animation du site Natura 2000, la Chambre d'agriculture a demandé à Fabien Mercier, de la LPO 17, d'animer cette sortie à la découverte des oiseaux de plaine.

Le cheminement, autour du village de Chaudusson, offrait des conditions favorables à des observations variées : une mosaïque de cultures avec des bois, de la vigne, de la luzerne, des prairies, des céréales, des cultures de printemps et la présence d'élevage.

Outre les outardes observées en vol au-dessus d'une luzerne, nous avons pu voir ou entendre des Œdicnèmes

criards, Busards cendrés ainsi que divers petits oiseaux : Caille des blés, Linotte mélodieuse, Bruant zizi, Bruant proyer, Alouette des champs, Cochevis huppé, Bergeronnette printanière, Hirondelle rustique...

Une plaquette plastifiée remise aux participants leur a permis de bien visualiser tous ces oiseaux.



L'évaluation d'incidences Natura 2000

En début d'été un arrêté préfectoral fixant la liste locale en lien avec le régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 est arrivé dans les mairies. Que contient-il ?

Quelques rappels

Depuis 2010, les projets, plans programmes ou manifestations, susceptibles d'affecter de façon notable les espèces et les habitats naturels présents sur un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000.

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire, porté par les services de l'Etat, qui a pour objectif d'assurer l'équilibre entre les enjeux de biodiversité et les activités humaines. Le porteur de projet est ainsi invité à se renseigner sur les enjeux du site pour en tenir compte dans la conception de son dossier.

3 listes précisent les activités visées :

Une liste nationale (décret du 9 avril 2010) et une 1^{ère} liste locale (arrêté préfectoral du 21 avril 2011) : sont visées des activités déjà soumises à un régime d'encadrement administratif (déclaration ou autorisation), Une 2^{ème} liste locale (arrêté du 20 avril 2015). Cette 2^{ème} liste concerne des activités non soumises auparavant à un régime d'encadrement administratif et institue donc un régime d'autorisation propre à Natura 2000.

Synthèse des activités concernées par la 2^{ème} liste locale pour le site « plaine de Néré à Bresdon »

Domaine	Items visés
Agriculture, forêt	6 – premiers boisements 7 – retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans ou de landes 29 – arrachage de haies
Eau	10 – rejet de station d'épuration lorsque la charge brute de pollution organique est > 6kg/j de DBO5 21 – assèchement, remblai de zone humide > 100 m ² 22 – drainage > 1 ha
Sports et loisirs	35 – création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste 36 – utilisation d'un hélisurface
Travaux	32 – hors permis de construire, affouillement ou exhaussement < 2 m et > 100 m ²

Attention : certaines communes sont également concernées par le site « vallée de l'Antenne » avec d'autres items.

Où trouver l'information pour évaluer votre projet ?

- Dans le DOCOB : consultable dans les mairies des communes du site ou sur le site internet dédié,
- Sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes : mise en ligne de guides et documents pour vous aider à rédiger votre évaluation des incidences,
- Sur le site internet dédié : liens vers les arrêtés et les sites utiles.

Quel est le rôle de l'animateur du site ?

La réalisation du dossier est à la charge du porteur de projet. Toutefois l'animatrice du site est là pour vous renseigner sur les espèces susceptibles d'être impactées par votre projet.

Les listes sont disponibles sur le site internet dédié :
<http://n2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr/evaluation-des-incidences.html>



Les actions menées en 2015

Parmi les actions menées en 2015 par la Chambre d'agriculture de Charente Maritime, citons :

- rencontre des mairies et des acteurs locaux (Conseil Départemental, FDC) pour les informer et leur proposer d'adhérer aux outils Natura 2000,
- sortie grand public le 6 juin sur le thème des oiseaux de plaine,
- réunion et campagne d'information à destination des agriculteurs sur la sauvegarde des nichées
- alimentation et mise à jour du site Internet dédié.

Les supports sont disponibles sur le site dédié.

Des infos sur le site voisin

Le site est mitoyen au site Natura 2000 FR5412023 de la « plaine de Barbezières à Gourville » en Charente.

Les documents d'objectifs ont été élaborés de façon conjointe.

L'animation en a été confiée à la Chambre d'Agriculture de Charente.

Du fait de la proximité des 2 sites et de la similitude des enjeux, les 2 animations vont se conduire en concertation.

Pour tout renseignement sur ce site vous pouvez contacter

Damien ROY – 7, rue du stade – 16130 SEGONZAC – 05 45 36 34 00 – 06 07 76 76 29 – damien.roy@charente.chambagri.fr – <http://barbezieresgourville.n2000.fr>

Informations complémentaires

Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

www.developpement-durable.gouv.fr (rubrique Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000)

Site de la DREAL Poitou-Charentes :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/> (rubrique Nature, eau, sites et paysages > Natura 2000)

Qui contacter ?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez avoir plus d'information sur les outils Natura 2000 ?
Vous avez des observations à faire connaître, vous souhaitez vous engager dans la démarche ?

Martine GERON

Chambre d'Agriculture – 3 Bd de Vladimir

17100 SAINTES

05 46 93 71 05 – 06 33 67 51 36

martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr

site internet :

<http://N2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr/>



Les partenaires

